



COUNCIL OF EUROPE CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 29 juin 2010
[pa04f_2010.doc]

T-PVS/PA (2010) 4

CONVENTION RELATIVE À LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**Groupe d'experts Zones protégées
et Réseaux écologiques**

2ème réunion
14-15 septembre 2010
Conseil de l'Europe, Strasbourg
Salle 8

**EXTRAIT DU RAPPORT DE LA 29E REUNION
DU COMITE PERMANENT DE BERNE
DU 23-26 NOVEMBRE 2009**

*Document établi par
la Direction de la Culture
et du Patrimoine culturel et nature*

*This document will not be distributed at the meeting. Please bring this copy
.Ce document ne sera plus distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

[...]

5.5 Habitats:

- **Etablissement des réseaux écologiques: progrès sur le Réseau Emerald**

Documents pertinents: T-PVS/PA (2009) 15 Rapport de la réunion du Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques

T-PVS/PA (2009) 14 Premier rapport d'étape du programme conjoint Conseil de l'Europe/Union européenne: "Soutien pour la mise en place du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées dans sept pays: Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova, Fédération de Russie et Ukraine

Le Secrétariat informe le Comité des travaux réalisés en 2009, y compris l'avancement du projet financé par l'Union européenne "Soutien pour la mise en place du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées dans sept pays d'Europe centrale et orientale et du Caucase du sud"; un atelier national pour la mise en place du Réseau Emerald au Maroc, organisé en novembre 2009; et les discussions en cours avec l'Agence européenne pour l'environnement sur la poursuite de la coopération.

L'ex-président du Groupe d'experts des zones protégées et des réseaux écologiques, M. Jan Plesnik (République tchèque) présente les conclusions de la première réunion tenue par ce groupe à Strasbourg en septembre 2009.

Le Secrétariat annonce au Comité permanent que la Suisse lui a communiqué un dossier complet concernant 37 sites retenus pour le Réseau Emerald et sélectionnés suivant une procédure participative. Le suivi de cette question fait partie des discussions en cours avec l'Agence européenne pour l'environnement concernant les activités futures. Le Secrétariat porte à l'attention des délégués la demande du Maroc d'être associé à d'autres pays voisins de la région du Maghreb afin d'assurer le suivi des réalisations du projet pilote et de promouvoir la mise en place du Réseau Emerald en utilisant une carte commune pour les régions biogéographiques. Enfin, les délégués sont informés des conclusions de la première phase de mise en œuvre du programme actuel de développement du Réseau Emerald en Europe centrale et orientale et dans le Caucase du sud, qui évoquent notamment la nécessité de mettre à jour les Résolutions n^{os} 4 et 6 de la Convention de Berne afin d'y ajouter plusieurs espèces dont la sauvegarde revêt une grande importance pour les pays ciblés par le projet et pour d'autres Parties contractantes telles que le Maroc et la Norvège.

Le délégué des Pays-Bas se félicite des progrès accomplis dans le développement du Réseau Emerald, qu'il considère comme l'un des fondements de la Convention de Berne.

Le délégué de Monaco salue les premiers résultats du projet pilote lancé au Maroc, et confirme que Monaco est disposé à continuer de soutenir ce type d'actions dans la perspective d'une extension éventuelle de la Convention de Berne à d'autres pays d'Afrique du nord.

Le Comité permanent:

- reconnaît les réalisations positives de 2009 dans le développement du Réseau Emerald;
- prend note du rapport de la réunion du Groupe d'experts;
- prend note du rapport final du Programme CARDS/Emerald, mis en œuvre dans six pays d'Europe du sud-est, en collaboration avec l'Agence européenne pour l'Environnement (AEE) et avec son appui financier;
- prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne "soutien à la mise en œuvre du Programme de travail de la CDB sur les aires protégées", qui cible sept pays d'Europe centrale et orientale et du Caucase du sud;
- salue la proposition de l'AEE pour une coopération sur la base d'un plan quinquennal de mise en œuvre et d'une perspective à moyen terme;
- approuve le programme d'activités du Groupe d'experts pour 2010.